Procès-verbal A.G. 2023

Association RANDONNÉES BOURGERONNES

Adresse 454 chemin du Vivier 27670 BOSROUMOIS

Courriel : rando27bosroumois@orange.fr

Le 20 Octobre 2023 à 18 H 30 les membres de l'association Randonnées Bourgeronnes se sont réunis à la salle des fêtes Jean Caillé place de la mairie à Bosroumois en assemblée générale ordinaire sur convocation de la présidente

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres de présents en leur nom propre ou en tant que mandataire, celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'assemblée générale a été présidée par Mme Marie Christine DUTHEIL présidente de l'association
Elle était assistée d'un secrétaire de séance Mr Alain LETAILLEUR Secrétaire de l'association
56 membres étaient présents ou représentés sur 82 adhérents le quorum d'1/4 a été atteint
L'assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 14 de nos statuts

L'ordre du jour a été rappelé par la présidente

- Rapport moral
- Rapport financier
- Approbation du budget prévisionnel 2024
- Vote pour le bulletin d'adhésion
- Vote pour candidature au conseil d'administration
- Programme 2024
- Questions diverses

Il a été fait lecture des différents Rapports Moral et Financier
A l'issue du débat entre les membres, la présidente de séance a mis aux voix les questions suivantes
Conformément à l'ordre du jour :

- Rapport moral et financier : l'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité.
- Approbation du budget : cette résolution est adoptée à l'unanimité.
- Nouveau bulletin d'adhésion : adopté à l'unanimité.
- Questions diverses : adopté à l'unanimité

L'Assemblée générale élit Mme Hélène BRIA en qualité de membre du conseil d'administration
L'Assemblée générale élit Mr Michel DE VAUX BIDON en qualité de membre du conseil d'administration
Mr Christian CHAUSSON se retire du conseil d'administration
Mr Alain LETAILLEUR quitte son poste de secrétaire et est remplacé par Mme Corinne CROMBECQUE
Mais reste membre du conseil d'administration
Conformément aux statuts de l'association les membres sont élus pour 6 ans renouvelables par tiers tous les 2 ans ainsi les nouveaux arrivants sont élus jusqu'en 2029 (en tant que membres du conseil d'administration)
Le bureau lui étant renouvelé tous les 2 ans. Sauf réunir une Assemblée Générale Extraordinaire avec le motif de Modification des Statuts. Ainsi il a été validé par l'échéance de 2022 le tableau ci-joint auquel nous référençons.
Cette résolution a été adoptée par la majorité

L'ordre du jour étant épuisé : la séance a été levée à 20 heures
Il est dressé présent procès- verbal de la réunion, signé par la Présidente de séance et le secrétaire de séance

A BOSROUMOIS le 20 octobre 2023

La Présidente de séance
Marie Christine DUTHEIL

Le Secrétaire de séance
Alain LETAILLEUR